



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 14 novembre 2017

Bons conseillers ti donneurs !

« Le coût du travail », voilà une expression qui revient régulièrement dans le discours des patrons et des politiciens à leur service pour nous expliquer que nous, travailleurs, coûtions trop cher aux entreprises.

Une enquête du Quotidien de ce jour auprès d'un échantillon d'une quinzaine d'élus locaux fait ressortir qu'ils perçoivent des revenus mensuels compris entre 3000 et 26 000 €, sans compter pour certains des compléments non négligeables sous forme de dividendes, de jetons de présence dans les conseils d'administration d'entreprises, maisons et voitures de fonction, voyages et déplacements payés « aux frais de la princesse ».

Des petits gagnants par rapport aux dirigeants et gros actionnaires des grandes entreprises internationales. Certes, mais ils ont de quoi voir venir...

Alors quand ces privilégiés viendront à l'avenir nous expliquer qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses pour augmenter nos salaires et embaucher, nous saurons quoi leur répondre :

Komans balaye dovan out porte !

Accident à Écochimie (Sainte Marie) : l'entreprise condamnée

Après des années de procédures devant les tribunaux, la société Écochimie a été condamnée à payer 20 000 euros en guise de réparation à l'ouvrier victime d'un grave accident du travail survenu sur son site de la Mare en 2014. Ce dernier avait été brûlé au 3ème degré sur tout le corps suite à l'éclatement d'un bidon d'acide nitrique fissuré, car exposé en plein soleil.

Lors des audiences au tribunal, le directeur de cette entreprise avait osé encore désigner ses ouvriers comme responsables de tels accidents les accusant de ne pas porter leurs protections. Il s'agissait d'un mensonge éhonté. Le tribunal a, dans ce cas, été clairvoyant et a bien compris que la responsabilité en incombait exclusivement à l'entreprise qu'il a sanctionnée à juste titre.

Grève des ouvriers de la NRL : la direction a reculé

Après une semaine de grève (du 2 au 10 novembre), les 93 ouvriers travaillant sur la barge Zourite à la mise en place des piles du futur pont de la NRL ont contraint la direction de l'entreprise Viaduc du Littoral (groupe Vinci) à augmenter leurs primes de travail du dimanche, de nuit, d'astreinte et à revaloriser leurs coefficients, à arrêter la polyvalence et à verser une astreinte au personnel travaillant au ripage.

Une fois de plus, c'est l'action collective qui a permis ces avancées face à une direction qui ne voulait rien lâcher au début. L'arrêt d'un chantier qui se chiffre en millions d'euros de pertes journalières a dû la faire réfléchir...

CHU : chantage et menaces de la direction contre les travailleurs

Fin 2016, début 2017, la direction du CHU avait déjà fait le coup. Elle annonçait au personnel de cet établissement public de santé qu'au vu du déficit accumulé, elle était dans l'obligation de supprimer 250 postes. La grève et la mobilisation du personnel soignant, technique et administratif en février/mars 2017 l'a

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

dissuadée de passer aux actes. La ministre de la Santé de l'époque annonçant même que le gouvernement dégagerait plusieurs millions d'euros pour permettre au CHU de se sortir de ce mauvais pas.

Le déficit découle en fait de la politique financière restrictive et contradictoire de l'État dans le domaine de la Santé (facturation à l'acte, médecine ambulatoire, etc.). En tout cas ce n'est pas aux salariés d'en payer les conséquences.

Début novembre, le directeur général du CHU, Callenge, soutenu par le président du conseil de surveillance, Virapoullé, est revenu à la charge annonçant que le déficit avait encore augmenté. Ils ont déclaré que pour le résorber il n'y avait que deux solutions, soit supprimer 70 emplois, soit supprimer l'indexation des primes.

Il y a de fortes chances qu'ils provoquent par leur nième provocation la même réprobation et les mêmes actions du personnel et de leurs représentants qui ont d'ores et déjà fait comprendre qu'ils n'accepteraient aucune mesure de ce genre sans réagir !

Que Callenge et Virapoullé s'adressent au gouvernement pour renflouer le CHU ! Celui-ci sait bien trouver des milliards pour arroser les capitalistes et financer ses interventions guerrières au Moyen Orient et en Afrique !

On ne bricole pas avec les droits des salariés !

La fédération CGTR Commerces et Services a porté plainte auprès du tribunal de grande instance de Saint Denis contre la société Sorebri, le groupe gérant les enseignes M Bricolage, pour non respect du repos dominical.

Pour nos camarades, M Bricolage viole les accords régionaux signés en 1966 sous prétexte d'appliquer la loi Macron.

« *La fédération CGTR Commerce et Services ne peut se résoudre à laisser ces magasins ouvrir le dimanche. La CGTR Commerce et Services demeure fermement opposée à la banalisation du travail dominical et à la Loi Macron. Il faut que le dimanche soit et reste consacré à la vie de famille, à l'activité culturelle, au sport et à la vie associative* » ont déclaré ses dirigeants.

Gouvernement et patronat s'en prennent à nos droits obtenus grâce à des luttes menées par des générations de travailleurs.

Ce n'est que par la lutte collective que les travailleurs pourront les faire reculer.

Contre la politique anti-ouvrière de Macron, manifestons le 16 novembre !

Après les ordonnances votées en octobre permettant au patronat d'imposer encore plus sa loi dans les entreprises, de licencier à moindre coût en s'affranchissant de rendre des comptes aux représentants du personnel et syndicaux, Macron et son gouvernement ne comptent pas s'arrêter en si mauvais chemin. Ils ont annoncé leur programme de destruction de bien d'autres acquis sociaux des salariés : assurance chômage, assurance maladie, retraites et régimes spéciaux.

Seule une mobilisation massive et déterminée des travailleurs, des chômeurs, des retraités et de la jeunesse sera en mesure de les arrêter.

C'est pourquoi la CGTR appelle, avec d'autres organisations syndicales de salariés (FO, FSU) et étudiantes (UNEF) à la grève et à manifester le jeudi 16 novembre partout en France et dans les DOM.

Pour ce qui est de La Réunion, le rendez-vous pour le départ de la manifestation est fixé 9 heures au Petit Marché à Saint Denis, venez nombreux et mobilisez autour de vous parmi vos camarades de travail, dans vos quartiers, parmi vos familles et amis !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68